



Municipalité d'Oka

## FORMULAIRE 2 RÉNOVER OU MODIFIER UN BÂTIMENT PRINCIPAL

Réf : Règlement 2013-111, article 6.5.2

### PROCESSUS À SUIVRE

- Suivre **chacune des onze (11) étapes** du présent formulaire.
- Déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'étape 9, au comptoir de la réception de la Mairie située au 183, rue des Anges, Oka, J0N 1E0.
- Prévoir de défrayer le coût du permis au montant de **50 \$**.
- Prévoir de défrayer en plus, un montant de **25 \$** par unité de logement créé, le cas échéant.
- Le Service de l'urbanisme communiquera avec vous lorsque le permis sera délivré.

**N.B. :** Il vous est nécessaire de fournir tous les documents énumérés ci-dessous ainsi que toutes les informations requises pour ouvrir un dossier en vue de l'obtention du permis.

### 1. IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX

Adresse complète :

Numéro de lot :

### 2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom complet :

Adresse complète :

No. de téléphone :

( ) -

( ) -

( ) -

### 3. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que le requérant ?

Oui

Non

Si non, nom complet :

Adresse complète :

No. de téléphone :

( ) -

( ) -

( ) -

### 4. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

Même que le requérant ?

Oui

Non

Même que le propriétaire ?

Oui

Non

Si non, nom complet :

Adresse complète :

No. de téléphone :

( ) -

( ) -

( ) -

No. de RBQ :

### 5. ÉCHÉANCIER ET COÛT DES TRAVAUX

Début des travaux le :

Fin des travaux le :

Coût approximatif des travaux :

\$

### 6. NATURE DES TRAVAUX

Rénover un bâtiment principal

Modifier un bâtiment principal

Autre :



Municipalité d'Oka

## FORMULAIRE 2 RÉNOVER OU MODIFIER UN BÂTIMENT PRINCIPAL

Réf : Règlement 2013-111, article 6.5.2

### 7. DESCRIPTION DE L'USAGE EXISTANT OU PROJETÉ DU BÂTIMENT


### 8. DESCRIPTION DES TRAVAUX


### 9. LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

- Une copie de l'acte notarié si vous êtes nouveau propriétaire OU une procuration si vous agissez à titre de requérant au nom du propriétaire.
- Lorsque disponible, deux copies à l'échelle du plan ou certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre.
- Deux copies des plans et devis de construction à l'échelle.
- Les échantillons des couleurs et matériaux de finitions extérieurs proposés, dans le cas où la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est exigée.

### 10. OBLIGATIONS DU REQUÉRANT

- Aviser l'autorité compétente dans les 48 heures ouvrables précédant le début des travaux de réduction des infiltrations de gaz (radon) provenant du sol afin de lui permettre de vérifier que l'installation de la membrane d'étanchéité ou que l'installation du système d'extraction sous la dalle de sous-sol a été installé conformément au Code national du Bâtiment.
- Aviser l'autorité compétente dans les 48 heures ouvrables précédant la fermeture des murs, plafonds ou planchers afin de lui permettre de vérifier les composantes de la structure (isolation, étanchéité au feu et/ou au son, etc.).

### 11. SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation.

*Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 450 479-8333 aux postes 234 ou 226.*

*N.B. : Si vous êtes situé dans un secteur où la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est exigée, d'autres documents et informations pourraient vous être demandés afin de compléter votre demande.*